

CQP Technicien vitrage

RNCP34263 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23637
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'enregistrement	10/10/2019
Date d'échéance	10/10/2021

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CPNE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CARGLASS	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CQP « Technicien vitrage » a été créé par la Commission paritaire nationale de juin 2017.

Conformément à l'accord paritaire national du 20 janvier 2004 et à l'avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle, modifié par avenant n° 81 du 19 octobre 2016, étendu par arrêté du 21 mars 2017 (J.O. du 1er avril), un CQP est une certification délivrée par la branche, attestant de l'acquisition des connaissances professionnelles nécessaires pour exercer un emploi correspondant à une qualification de branche.

A chaque qualification de branche est associé, sauf si la certification de la qualification ne peut être reconnue que par un diplôme d'Etat, ou sauf exception définie par la commission paritaire nationale, un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui est mentionné à la rubrique "mode d'accès" de la fiche de qualification considérée. Le contenu de chaque CQP est décrit dans un "référentiel", document de référence établi par l'ANFA. Le processus de création et de modification des référentiels de CQP est fixé par délibération paritaire adoptée en commission paritaire nationale. Un accord paritaire national annexé à la convention collective définit les publics visés, les conditions d'obtention des CQP, et plus généralement les missions dévolues à l'ANFA pour la gestion du dispositif.

La Commission Paritaire Nationale décide, par délibération paritaire, de la création ou bien de la rénovation d'une fiche de qualification et engage l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) dans la conception du CQP afférent. Ce projet est présenté par l'ANFA à un Groupe Technique Paritaire (GTP), composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et syndicales de salariés pour avis et validation auprès de la

CPN.

Un GTP spécifique à la filière est ainsi organisé, au minimum une fois tous les deux ans, afin d'étudier les évolutions du marché du travail et les impacts sur les besoins en compétence des professionnels du secteur.

Ces réflexions sont alimentées par les études réalisées par l'observatoire de la branche.

Le technicien vitrage est positionné à l'échelon 9 dans la Convention collective des services de l'automobile N°3034.

ACTIVITÉS VISÉES

Activités techniques

- Réalisation de l'ensemble des interventions courantes et complexes de réparation et de remplacement de vitrages telles que la dépose et pose de pare-brises à joint ou collés, le démontage et remontage de vitres latérales / lunettes arrière, toit panoramique, et autres vitrages, la réparation de tous types de pare-brise, le démontage / remontage / réglage des optiques de phares et le cas échéant leur rénovation, ainsi que le gravage de vitrages, la pose de protection de dépannage, le nettoyage des bris de verre dans le véhicule en toute autonomie en centre et en extérieur.

Les opérations de réparation et de remplacement de vitrages mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.

- Remplacement et réglages d'accessoires liés au vitrage et/ou à la signalisation des véhicules.
- Opérations courantes et complexes de dépose et repose d'équipement électronique de sécurité et de confort liés au vitrage.
- Utilisation d'outil de diagnostic pour la remise en conformité des équipements de confort liés au vitrage.
- Utilisation d'outil de diagnostic pour la remise en conformité des équipements de sécurité liés au vitrage sous l'autorité du responsable.

Activités de service

- Activités en relation avec l'organisation des interventions :
- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail, de l'outillage et des équipements,
- Agencement et équipement du véhicule-poste de travail pour l'intervention en mobile,
- Gestion des paramètres de travail en extérieur, report de rendez-vous sécurisation du périmètre de travail, gestion des déchets,
- Application des procédures qualité et sécurité des personnes et des biens, en vigueur dans l'entreprise,
- Organisation, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, de sa journée de travail.
- Activités en relation avec la gestion des interventions :
- Accueil et conseil de la clientèle en entreprise et chez le client,
- Établissement de tous documents utiles,
- Établissement de devis, d'ordre de réparation,
- Vente additionnelle en lien avec l'intervention,
- Participation en soutien à la gestion des stocks,
- Émission de la facturation,
- Le cas échéant, encaissement pour les interventions en mobile.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparer et gérer son intervention en extérieur
- Organiser son intervention
- Remplacer un vitrage inamovible
- Remplacer un vitrage amovible
- Déposer, reposer et paramétrer les équipements liés au vitrage
- Identifier la réparabilité du vitrage
- Réparer le vitrage
- Accueillir le client pour une intervention sur un vitrage
- Proposer une vente additionnelle à l'intervention vitrage
- Établir un devis, un OR, émettre une facture et procéder à l'encaissement avec le client
- Gérer les consommables et les stocks en lien avec son intervention

Blocs de compétences

RNCP34263BC01 — Organisation de l'activité vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer et gérer son intervention en extérieur
- Organiser son intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas/questionnaire permettant d'évaluer la capacité du candidat à organiser l'activité vitrage.

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

RNCP34263BC02 — Intervention complexe de remplacement de vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Remplacer un vitrage inamovible
- Remplacer un vitrage amovible
- Déposer, reposer et paramétrer les équipements liés au vitrage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur la dépose et repose d'un pare-brise sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA.

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

RNCP34263BC03 — Réparation de vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier la réparabilité du vitrage
- Réparer le vitrage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur la réparation d'un pare-brise sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA, complétée par un QCM portant sur les critères de réparabilité d'un vitrage sur la base d'un sujet modèle fourni par l'ANFA.

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

RNCP34263BC04 — Accueil et gestion de la relation client vitrage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accueillir le client pour une intervention sur un vitrage
- Proposer une vente additionnelle à l'intervention vitrage Établir un devis, un OR, émettre une facture et procéder à l'encaissement avec le client
- Gérer les consommables et les stocks en lien avec son intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur un jeu de rôle d'accueil client en amont et/ou en aval de la mise en situation sur la réparation et/ou le remplacement de vitrage en centre ou en mobile, sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA.

Candidats en VAE : Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'Opérateur vitrage confirmé travaille dans des entreprises spécialisées dans le secteur du vitrage mais on le retrouve aussi dans les entreprises des réseaux constructeurs (concessions / succursales et agences), comme dans les entreprises spécialisées en carrosserie. Certaines entreprises de types centre-auto développent également cette activité.

Le domaine du vitrage est représenté par différentes enseignes regroupées dans les réseaux spécialistes (Carglass,

Mondial Pare-Brise, France Pare-Brise, Rapid Pare-Brise) et les franchises pour garage et carrosserie (A+ auto, Glass auto, Inter Pare-Brise).

2,5 millions de vitres et optiques de phare ont été changées en 2013 toutes enseignes confondues.

On estime à 700 000 réparations de pare-brise effectuées par an.

Environ 8 000 salariés travaillent dans les enseignes spécialistes du vitrage, ce sont des petites structures, de 1 à 5 salariés.

Malgré la stagnation du nombre d'opérations de vitrage et du chiffre d'affaire global, les vitrages sont de plus en plus techniques, de plus en plus connectés et de plus en plus chers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien vitrage

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de trois membres : deux professionnels (un représentant des organisations professionnelles et un représentant des organisations syndicales de salariés représentées en C.P.N.) et d'un formateur, n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation, désigné par l'ANFA.

Base légale

Date de décision	10/10/2019
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/10/2021

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	16	16	100 %	—
2017	1	1	100 %	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34263/>